

CSE Siège

du 25 juin 2020

Sexisme au service des Sports, déconfinement prudent, reprise d'activité au Siège, projet CDE... les infos CGT sur le dernier CSE du Siège.

Vos élu·es CGT :

Marc CHAUVELOT, François BADAIRE, Éric LAUMONIER, Michela LAW, Rafaèle BOURGIER, Claude GUENEAU, Aurélie SCHILLER, Malika AÏT OUAkli

Représentante syndicale :

Claude HENIN

1 - Service des Sports : point d'étape sur la suspicion de harcèlement

Un CSE marqué par le lourd dossier de sexisme au service des Sports.

La restitution du Cabinet Interstys, désigné pour mener une enquête approfondie (117 entretiens !), a été accablante.

Elle a fait apparaître une forme de culture ancrée depuis des années au service des Sports. Le sport conçu comme une affaire d'hommes, où les femmes ont les plus grandes difficultés à s'intégrer, où l'on peut impunément porter atteinte à la dignité des personnes. (Voir le tract CGT diffusé le 29 juin).

Il aura fallu l'article de *l'Equipe* et l'enquête de *Médiapart* pour qu'enfin la direction se décide à agir. M. Le Lay (arrivé il y a trois ans à FTV) semble prendre la mesure de la gravité des faits. Pour lui, l'article de *l'Equipe* a effectivement servi de catalyseur. Sans s'attarder sur les sanctions qui devraient être prononcées, la DRH évoque un plan d'actions en plusieurs points pour traiter :

Des faits de discrimination

➤ Mise en place d'actions individuelles et collectives pour travailler sur les enjeux de carrière de chacun. Des entretiens professionnels seront planifiés avant le 31 août pour tous les collaborateurs qui le souhaitent.

➤ Mise en place d'échanges dédiés et confidentiels entre la RH et les collaborateurs qui se sont exprimés.

➤ Mise en place de groupes d'échange et de partage avec les équipes de la DSQVT et la société JLO (psychologues du travail).

Des agissements à connotation sexiste

➤ Mise en place de formations obligatoires pour tous les collaborateurs de la direction des Sports sur la prévention des comportements inappropriés en entreprise et ce, dès le mois de

juillet avec un objectif de rappel à la Loi !

Du harcèlement moral :

➤ Mise en place de formations pour tous les collaborateurs sur la question du harcèlement moral et sur la technique du « feed-back » (notion qui manque cruellement au service des Sports) dès le mois de juillet.

Fort heureusement, les faits de harcèlements ne concernent pas tout le monde et certains collaborateurs se sentent injustement liés à cet opprobre. L'image de leur service a été

dégradée par les révélations et la direction devra s'employer à réparer les dégâts.

Pour la CGT, il ne s'agit pas de faire une place aux femmes auprès des hommes mais bien de leur donner une réelle place, reconnaître leurs

compétences et leurs qualités professionnelles et mesurer enfin, avec des années de retard, combien une vraie mixité, une vraie diversité, peuvent permettre d'améliorer la qualité des relations et de l'antenne.

Si vous êtes témoin ou victime de faits de harcèlement, n'hésitez pas à contacter vos (RP) représentant-e-s de proximité, membres du CSE, délégué-e-s syndicaux ou appeler Lignes Directes Harcèlement (LDH), vous serez écouté-e-s en toute confidentialité.

Contacts utiles

. *Rafaèle Bourgier* 06 23 05 94 38
Référente harcèlement

. *Aurélie Schiller* 06 10 12 44 96
Présidente de la commission égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

. *Médecine du travail* 01 56 22 99 72

. *Tract CGT* (ici ➡)

2 - Situation générale de l'établissement du Siège/Covid 19

Contexte de déconfinement - Reprise des activités

Fréquentation en hausse

Le Siège voit sa fréquentation augmenter avec une moyenne de 900 salariés présents par jour et un pic à 1100, soit environ le tiers des effectifs.

Compte tenu de la période de congés, la direction mise sur un pourcentage de 20% des effectifs en présentiel sur le site, sur la base du volontariat, puis il y aura un retour progressif à partir du 10 juillet, date de fin de l'urgence sanitaire, jusqu'à la rentrée de septembre.

La direction va préciser les règles pour les personnes considérées comme vulnérables.

Masques, gestes barrière

3000 kits de 6 masques ont été distribués sur les 10 000 prévus pour l'ensemble de FTV. Ces kits ne sont valables que jusqu'en septembre, une nouvelle distribution sera effectuée à la rentrée.

Sur les régies et plateaux du Siège, les masques chirurgicaux sont obligatoires et des masques FFP2

sont attribués aux maquilleuses ainsi que pour les journalistes

amenés à travailler dans des zones très fréquentées comme les QG de campagne pour les Municipales. Ils disposent aussi de masques KM95, identiques aux FFP2.

Certains salariés sont réticents au

port du masque. Les élu-e-s rappellent qu'il est indispensable de respecter cette mesure pour la sécurité de tous. Le port du masque en cas de risque épidémique sera d'ailleurs prochainement intégré au règlement intérieur de FTV.

En matière de gestes barrière, la règle est désormais d'un mètre de distance entre chaque poste de travail.

Questionnée sur les open space, la direction ne souhaite pas remettre en cause sa politique en la matière. Elle affirme qu'ils ont été aménagés pour respecter les distances sanitaires.

RIE, plan de circulation contraignant

Au restaurant d'entreprise, il a été mis fin au zonage et aux services en alternance. Cela doit permettre de doubler les capacités d'accueil entre 11h30 et 14h30 (de 300 à 600 couverts). La cafétéria peut permettre de compléter l'offre.

Le système d'entrée côté Valin et sortie côté Delbarre est soumis à des règles très strictes et contraignantes pour tous les salariés, ce que reconnaît la

3 - Information/Consultation et recueil de l'avis du CSE suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant un salarié

Les élu-e-s se sont abstenus sur l'avis d'inaptitude prononcé par le

direction. Pour les élu-e-s, il est urgent de revoir le système des sas qui commence à dater.

Travaux toujours à l'arrêt

La Préfecture de police n'a toujours pas donné son agrément à FTV pour la reprise des travaux au Siège. FTV va prochainement lui transmettre son schéma directeur mais le dossier a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Tous les déménagements liés aux réorganisations sont bloqués mais ce sont surtout les travaux très attendus pour l'amélioration des conditions de travail des salariés travaillant sur le desk de Franceinfo qui sont différés...

Cette situation est d'autant plus préoccupante que rien ne dit que le dossier de FTV sera prioritaire pour la Préfecture de police dont les activités ont elles aussi été suspendues pendant la crise sanitaire.

Ce blocage aura aussi un certain impact sur le calendrier de mise en œuvre des travaux au CDE (control room) en vue du déménagement des équipes de Varet au Siège.

4 - Information/consultation sur le projet de développement des activités du CDE. Constitution de la commission de suivi du projet

Le personnel d'exploitation du CDE de Varet est revenu sur site mais les salariés de la préparation antenne restent en télétravail avec des rotations en présentiel sur site.

Le CDE de Varet, déjà durement éprouvé par la crise du coronavirus, a été victime le 26 juin d'une cyber-

attaque qui a conduit à délocaliser la diffusion au CDE du Siège.

Ceci dans un contexte de charge accrue au CDE Varet qui a récupéré la diffusion de France 3 PIDF depuis 9 mois sans aucun renfort d'effectifs.

L'étape 1 de la Phase 2 du projet de

réorganisation du CDE suit son cours, les conclusions de l'expertise confiée au cabinet CEDAET seront

rendues pour la séance du 9 juillet où l'avis du CSE sera exprimé.

Dès à présent les élu-e-s contestent la méthodologie de la direction qui semble inverser la norme de l'adaptation de la machine à l'homme.

Selon les exploitants, l'outil de diffusion Phénix 4 qui sera retenu, pose beaucoup de questions de fiabilité. Le projet suscite aussi d'autres interrogations comme la séparation de la supervision et la gestion des directs.

Malheureusement beaucoup de choses semblent déjà tranchées sans l'avis des exploitants qui ont été très peu sollicités pour ce projet

5 - Information / consultation sur le projet d'évolution de l'organisation des opérateurs prompts de l'Information nationale et ses conséquences sur les conditions de travail des collaborateurs concernés

Deux salariées sont concernées par ce projet de suppression des postes de prompteur sur les éditions d'information de Télématin.

L'une sera redéployée sur les éditions de France 2 et France 3. L'autre sera accompagnée dans son projet de reconversion professionnelle. Les conditions de

6 - Information sur le projet de rattachement hiérarchique au sein de la programmation de France 3

Il s'agit de la création d'un poste de directrice adjointe à la programmation de France 3. Selon le directeur d'antenne, le poste de directrice de la programmation a été « sous staffé » (en bon français) alors que le besoin de travailler plus à fond sur les projets à long terme, la régionalisation de France 3 et le

dont les élu-e-s craignent qu'il vise avant tout une réduction des coûts... et des effectifs.

La direction mise sur le retard des travaux due à l'autorisation de la préfecture pour établir des échanges avec les salariés. Mieux vaut tard que jamais...

Le projet prévoit la remise en cause de certains métiers comme à la préparation antenne ou la médiathèque qui auront de lourdes conséquences sur l'emploi. Des reconversions seront proposées mais à ce jour il n'y a aucune visibilité sur les passerelles métiers.

La commission de suivi du projet sera composée d'un représentant par organisation syndicale qui pourra se faire accompagner d'un expert du CDE.

ces mobilités professionnelles devront être précisées.

La direction affirme que la suppression des prompts se bornera au télématin et qu'ils seront conservés pour les éditions nationales. A suivre.

L'avis du CSE sera remis lors de la prochaine séance.

pacte de visibilité des outre-mer, se fait sentir.

Ce poste de directrice adjointe est un transfert d'un poste existant à France Ô. A la question du devenir de ce poste à France Ô, au cas où la chaîne ne serait pas supprimée le 9 août, la direction répond de façon plutôt évasive.

7 - Vie du CSE

Lancement du nouveau site du CSE Siège

Ce lancement est l'aboutissement d'un long travail entamé il y a plus d'un an, le nouveau site du CSE est désormais en ligne, chacun est invité à le visiter : www.csesiegeftv.fr

Parcours simplifié, design repensé, navigation sur tous supports... Un

grand nombre de nouvelles fonctionnalités vont enrichir le service rendu aux salarié-e-s du Siège et à leurs familles, la communication entre les élu-e-s, l'équipe du CSE, et les bénéficiaires, et faciliter grandement la gestion du CSE.

Réouverture des locaux du CSE à compter du 29 juin

Les locaux du CSE ont été aménagés pour accueillir les salariés dans le respect des mesures sanitaires. Dans un

premier temps, le service sera allégé avec une ouverture de 9h30 à 11h30 et de 12h30 à 17h30. La boutique restera fermée.

Le service portera sur la billetterie disponible en stock (cinémas, parc d'attraction, bons d'achats, zoo, piscine), les chèques de subvention sport/culture/loisirs à partir du 1er juillet, les chèques de remboursement pour les voyages, séjours et locations, à partir du 1er juillet (toutes les réservations sur les appartements du CSE, linéaires et camping sont maintenues), remise des chèques ou espèces pour les concerts et spectacles annulés.

Compte tenu des mesures de confinement, la campagne d'avril des chèques vacances est reportée à septembre, sachant que les chèques sont valables deux ans. Les bons de rentrée scolaire seront eux aussi distribués aussi en septembre.

Hommage aux « invisibles »

Pour conclure cette séance, le secrétaire du CSE a tenu à rendre hommage aux « invisibles » du Siège, femmes Et hommes de ménage, agents de sécurité, prestataires extérieurs, qui auront permis l'accès sur le site pendant la période de confinement mais aussi depuis le déconfinement.

Le nettoyage, la désinfection et le réaménagement des locaux, l'accueil dans le respect des règles sanitaires, ont représenté une prise de risque et un surcroît de travail considérable qu'il conviendrait de reconnaître, y compris financièrement.

Prochain CSE le 9 juillet 2020.

Vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition

Paris, le 30 juin 2020